LA VIE EN VILLE

CITOYENNETÉ

Donner un conseil à votre quartier

Vous avez à cœur de participer à la vie de votre quartier et de bâtir son avenir, au plus près des préoccupations collectives ? Les nouveaux Conseils de quartiers vous souhaitent la bienvenue.

Si l'ouvrage est encore sur le métier, la toile est en partie tissée : découpée en secteurs, dont le nombre reste à fixer (entre 8 et 10 probablement), le dispositif sera en place pour la mise en application de la loi relative à la "démocratie participative", annoncée par le gouvernement en janvier dernier, et qui devrait rendre obligatoire cette nouvelle instance dans toutes les communes de plus de 50 000 habitants

" Il s'agit là d'une étape importante dans un processus démocratique amorcé de longue date dans notre ville", rappelle Rodolphe Challet, Adjoint au Maire délégué à la Proximité. Plusieurs comités de quartiers ont, en effet, vu le jour ces dernières années à Niort, par la volonté spontanée des habitants d'être acteur dans la vie de la cité et l'encouragement de la Municipalité. Consciente de l'intérêt d'une telle éclosion démocratique, cette dernière a délégué, dès 1998, à chaque élu de quartier la gestion directe d'une enveloppe budgétaire permettant de répondre rapidement

aux besoins urgents et peu onéreux exprimés par les Niortais. Ces deux maillons de la vie des quartiers n'en feront désormais qu'un, les nouveaux Conseils de quartiers exercant tout à la fois un rôle privilégié dans la mise en œuvre des réflexions sur l'avenir du quartier et dans la gestion des demandes de proximité, en liaison avec les services municipaux. Tout naturellement, c'est en amont que la méthode participative s'est engagée. " Une réunion publique le 13 septembre dernier aux Brizeaux a permis de poser, avec les habitants eux-mêmes, les rèales de fonctionnement communes à l'ensemble des Conseils de quartier aujourd'hui consignées dans une charte⁽¹⁾". A charge pour chaque Conseil d'adopter son

Qui peut siéger dans ces Conseils de quartiers ?

Il suffit d'avoir au moins 16 ans, de résider ou de travailler dans le quartier (et ne pas être déjà membre d'un autre Conseil de quartier) et de s'engager à œuvrer dans l'intérêt général de la ville, du quartier et de ses habitants. Chaque conseil sera composé de 15 représentants d'associations locales, 16 Niortais(es), 4 élus. Vous souhaitez y participer ? Inscrivez-vous dès maintenant par courrier auprès de Rodolphe Challet, Adjoint au Maire délégué à la Proximité au Secrétariat des élus, Hôtel de Ville, BP 516, 79022 Niort Cedex ou de Michèle Brugier, directrice de la Proximité :

michele.brugier@mairie-niort.fr

règlement intérieur. " Puis, seconde étape à Saint-Florent, le 7 novembre, où nous avons, cette fois, proposé un découpage des secteurs sur lesquels s'exercera l'action et la réflexion de chacun des Conseils". Doté de moyens d'action, chaque Conseil disposera dans un premier temps, et par souci d'équité, d'une enveloppe forfaitaire. " Bien sûr, nous envisagerons ensuite une répartition des crédits en fonction de la population, de la surface, du nombre de logements sociaux du quartier et, bien sûr, du degré d'investissement des Conseils" précise l'élu.

Loin de se substituer à la légitimité du Conseil Municipal, l'action des Conseils de quartiers devrait renforcer les liens entre les élus locaux et leurs concitoyens... favorisant peut-être l'avènement d'une nouvelle génération citoyenne.

(1) La Charte des Conseils de quartier est disponible sur notre portail Internet (vivre-a-niort.com)

✓ Proposition de découpage actuellement en discussion. Le découpage définitif sera arrêté lors d'une réunion publique à la mi-janvier.

